

La Coordination asile s'en prend à Amnesty

DIDIER ESTOPPEY, Date: Vendredi, 24 septembre @ 00:00:00

Sujet Vaud

RENOIS - La participation de l'ONG à un groupe de travail passant en revue les dossiers des 523 déboutés est critiquée par ceux qui continuent à contester des renvois qu'ils considèrent illégaux.

«Les dossiers des requérants déboutés qui auront été renvoyés porteront-ils le tampon d'Amnesty International?» Les défenseurs vaudois du droit d'asile se montrent plus que sceptiques à l'égard de la participation de la prestigieuse ONG qui passera en revue les dossiers des 523 requérants déboutés (sauf ceux inscrits à un programme d'aide au retour), en vue d'un éventuel réexamen par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) ou d'un renvoi (lire notre édition du 22 septembre). Et ont tenu à le faire savoir lors d'une conférence de presse lors de laquelle la Coordination asile a commenté une longue liste de questions adressées, sous forme de lettre ouverte, à Amnesty International (AI). «Depuis plus d'un mois, le Conseil d'Etat, par la bouche de Jean-Claude Mermoud, se borne à répéter qu'il n'a aucune marge de manoeuvre dans l'application des décisions prises à Berne, rappelle Bruno Clément, représentant du syndicat Comedia au sein de la coordination. Ne pas respecter l'accord conclu le mettrait dans l'illégalité, estime le Conseil d'Etat. Or nous jugeons au contraire que le Conseil d'Etat a non seulement le droit, mais aussi le devoir de remettre en question ces renvois en vérifiant leur admissibilité.» Le militant se réfère au principe de non-refoulement, auquel les autorités en charge des renvois, soit les cantons, sont tenus, selon deux arrêts du Tribunal fédéral. Une argumentation jus qu'ici bottée en touche par le Conseil d'Etat: il considère que la Confédération a effectué les contrôles nécessaires, en tenant notamment à jour une liste de pays où elle considère les renvois comme non exigibles. Second axe argumentatif de la coordination: le caractère illégal de la procédure administrative appliquée par l'ODR, qui débouche sur des refus de permis sans qu'il n'y ait ni décision, ni motivation de celle-ci, ni surtout aucune voie de recours. Une illégalité consacrée par un récent avis de droit du professeur Pierre Moor, dont n'ont voulu tenir compte jus qu'ici ni l'ODR ni le Conseil d'Etat.

DOSSIERS OUBLIÉS

Mais la coordination réfléchit à de nouvelles voies de droit. Et face à un tel soupçon d'illégalité, elle demande à tout le moins un moratoire aux renvois, une revendication qu'elle répète dans une autre lettre ouverte, adressée au Conseil d'Etat, dans laquelle elle réaffirme ses positions. Amnesty, qui avait elle aussi demandé un tel moratoire, n'en a pas moins accepté d'entrer dans le groupe de travail en dépit du refus du Conseil d'Etat de suspendre les renvois, note la coordination. La prestigieuse ONG risque ainsi de cautionner par sa participation un processus illégal, tout comme les décisions négatives et les renvois sur lesquels débouchera le travail du groupe, dénonce la lettre ouverte.

Autre reproche de la Coordination: le fait que les dossiers de 175 personnes, sur lesquels l'ODR n'est même pas entré en matière lors de son examen (et qui viennent donc s'ajouter aux fameux 523 déboutés s'étant vu refuser un permis) ne seront pas passés en revue par le groupe.

AUCUN RENVOI EN SEPTEMBRE

Un groupe qui a démarré hier son travail après quelques péripéties: la séance prévue le matin a

été reportée à l'après-midi: car AI a eu vent de personnes ayant reçu des plans de vol avant même la constitution du groupe. Des courriers partis avant l'accord passé avec Amnesty, concernant des plans de vol annulés depuis lors, a fait savoir le Service de la population. Porte-parole du département en charge du dossier, Frédéric Rouyard assure ainsi que plus aucun plan de vol n'est désormais prévu pour le mois de septembre.

Le couac ne semble pas avoir trop affecté les travaux du groupe: la représentante d'AI, Denise Graf, soulignait hier l'atmosphère constructive dans laquelle s'est tenue cette première séance: «On ne peut pas juger à l'avance les résultats que nous obtiendrons. Ce n'est qu'en mettant notre nez dans les dossiers que nous pourrions débusquer les problèmes. Et j'ai confiance dans le nombre de dossiers que nous pourrions faire réexaminer.» Pour le reste, AI, qui avait déjà souligné la complémentarité de son travail avec celui de la coordination, répondra de manière plus circonstanciée après examen de la lettre ouverte.

Malgré le nouveau bref sursis obtenu sur le front des renvois, la Coordination asile poursuit sa mobilisation. La famille kosovare réfugiée depuis le 26 août à Malley, puis à Bellevaux, garde ses quartiers dans la «Maison des migrations». Des contacts restent établis avec les Eglises réformée et catholique en vue d'un nouveau déménagement prévu la semaine prochaine. «La situation devient de plus en plus pressante pour toutes les personnes menacées de renvoi, résume Yves Sancey, de la coordination. Plusieurs ont déjà fait des tentatives de suicide. D'autres sont prêtes à aller jusqu'à une grève de la faim.»

Cet article provient de Le Courrier
<http://www.lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :

<http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=38366>